

2^e édition

BUDGET participatif

IMAGINEZ

ET PARTAGEZ

VOS PROJETS
POUR VOTRE
COMMUNE



2^e édition

BUDGET participatif

IMAGINEZ
ET PARTAGEZ

VOS PROJETS
POUR VOTRE
COMMUNE

Vous avez des projets pour contribuer au mieux vivre ensemble à Allaire ?

Proposez-les et afin qu'ils puissent se réaliser, la municipalité alloue un budget participatif de 10 000 €.

La somme sera consacrée au financement de plusieurs projets que vous aurez proposés et qui auront été soumis au vote des habitants. Les projets lauréats seront mis en œuvre par la commune.

N'HÉSITEZ PAS, À VOUS DE JOUER !

1. Vous proposez

DU 18 DÉCEMBRE
AU 28 FÉVRIER 2021

À titre individuel ou collectif (association, groupe de voisins, famille, enfant(s) de plus de 8 ans accompagnés par un adulte...) tous les habitants peuvent proposer leur projet, dans la mesure où il respecte certains critères (voir page ci-contre) et ne dépasse pas 5 000 €, ce qui permettra de retenir au minimum deux projets.

Pour faire votre proposition, vous devez remplir le formulaire figurant à la page suivante. Vous pouvez également le télécharger sur le site www.allaire.fr

La date limite de dépôt des dossiers est le **28 février**.

2. Nous étudions

DU 1^{ER} AU 20 MARS 2021

Les dossiers seront vérifiés par un groupe d'élus et des membres du personnel communal pour s'assurer du respect des critères et de leur faisabilité sur les plans technique et juridique.

Si votre projet passe cette étape, il sera présenté dans le bulletin municipal du mois d'avril, puis soumis au vote des habitants.

3. Les habitants votent

DU 15 AVRIL AU 30 MAI

Les habitants d'Allaire, de plus de 8 ans pourront voter en ligne ou par bulletin, en Mairie, pour choisir leur projet favori.

4. L'annonce du projet lauréat

LE 4 SEPTEMBRE 2021

Les 2 projets sélectionnés à l'issue du vote, seront dévoilés dans le bulletin municipal de Juillet prochain. La remise officielle du budget se fera lors du Forum des Associations, le 4 septembre, et la phase de réalisation pourra débuter !

LES CRITÈRES À RESPECTER :

- ♦ Les projets sont d'intérêt collectif et ont pour objectifs de favoriser le bien vivre ensemble.
- ♦ Thèmes possibles : la nature et l'environnement, les sports et loisirs, la solidarité, la culture, le patrimoine,...
- ♦ Le budget alloué au projet permettra de couvrir des dépenses d'investissement (aménagement, travaux ou achats d'équipements) et non des dépenses de fonctionnement (organisation d'évènements, frais de personnel ou d'entretien).
- ♦ Le projet ne doit pas nécessiter une acquisition de terrain ou de local

Un peu d'inspiration :

Le projet retenu lors de la dernière édition pour 2018 était une exposition de photos anciennes de familles d'Allaire, réalisé par le Groupe Patrimoine, disposées entre la place de l'Eglise et le parc de la Mairie, lors d'une exposition pour tous.

Voici quelques exemples de projets proposés par des habitants dans d'autres communes : aire de jeu dans un village, parcours de découverte de la nature, mise en place d'un poulailler partagé, mise à disposition de vélos adaptés pour les personnes à mobilité réduite, création d'un espace de don d'objets en libre-service, fresque murale...



BUDGET participatif

Document à déposer à la mairie au plus tard le **28 février 2021**.

FICHE PROJET 2021

IDENTITÉ

Nom et prénom :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :

Adresse courriel :

.....

Date de naissance :

...../...../.....

PROJET

Déposé à titre : individuel collectif d'habitants association

Titre :

.....

.....

Budget estimatif :

Zone géographique du projet (village, quartier, rue,...) :

.....

.....

Thématique du projet :

nature et environnement

sports et loisirs

solidarité

culture et patrimoine

Description de votre projet (vous pouvez joindre une ou plusieurs photos ainsi qu'un plan ou tout autre document qui vous semble utile)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....